



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E103821

VALABLE JUSQU'AU 03/06/2026

ÉDITÉ LE 20/05/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2007

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 01/10/2007
5 000

Raison sociale : VERILHAC BRUNO

MAZOYER
07570 DESAIGNES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AUBENAS

Siret : 499 946 457 00011

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 8208418

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 4101493504

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 4101493504

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2025

Téléphone : 04 75 06 86 91

Portable : 06 18 42 90 14

Fax :

Site Internet :

E-mail : bruno.verilhac@sfr.fr

Responsabilité légale :

VERILHAC BRUNO GÉRANT / VERILHAC GUY MICHEL GÉRANT

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² (Technicité courante) Mention RGE	02/03/2022
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	10/04/2025
5261	Entretien et maintenance d'installation de chauffage avec chaudière en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	02/03/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A
497 AVENUE VICTOR HUGO
B.P. 102
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.